



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 99494

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'avenir de l'enseignement agricole public et plus particulièrement le site de Radinghem quant aux moyens qui lui sont alloués. En effet, les enseignants dénoncent une politique de suppression de postes ainsi que des engagements qui ne sont pas tenus comme l'ouverture du bac pro « services » au profit de l'enseignement privé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens que son ministère entend mobiliser afin d'assurer concrètement l'avenir de l'enseignement agricole public et du site de Radinghem, en répondant aux inquiétudes des professionnels.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens alloués à l'enseignement agricole afin de lui permettre d'assumer le rôle qui est le sien au sein de l'enseignement national français. La maîtrise des dépenses publiques impose cependant à tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi, auxquels participe le MAAPRAT comme les autres départements ministériels. Afin d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions possibles en septembre 2010, les débats parlementaires, ainsi que la mobilisation de toutes les marges disponibles ont permis d'atténuer de manière significative les efforts demandés à l'enseignement agricole. Pour l'année scolaire 2011, le MAAPRAT maintient la priorité faite à l'enseignement agricole au sein de son ministère. Aussi, le MAAPRAT veillera à ce que les réductions d'effectifs qui seront demandées à l'enseignement agricole préservent la qualité et la diversité des formations que son réseau éducatif offre aux jeunes, partout dans les territoires. Le travail mené tant pendant les Assises de l'enseignement agricole qu'au cours des derniers mois a permis d'identifier des outils et leviers d'efficacité collective. Ce sont ces outils qui sont mobilisés prioritairement dans le cadre de l'expertise menée avec les autorités académiques au niveau régional, pour préparer la rentrée à venir dans les meilleures conditions, au service de la réussite des jeunes. Afin de répondre aux enjeux sociétaux majeurs et aux défis de demain, en particulier en matière d'emploi et d'ajustement aux territoires, portés par le ministère dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'aménagement du territoire, l'enseignement agricole a engagé depuis deux ans la rénovation nécessaire de son offre de formation, inscrite dans les réformes en cours du système éducatif. Dans ce cadre, la rénovation globale de la voie professionnelle liée à la filière « services » est en cours et sa mise en oeuvre doit effectivement commencer à la rentrée 2011. Ainsi pour le lycée enseignement général et technologique agricole du Pas-de-Calais, il a été décidé l'ouverture du baccalauréat professionnel « service en milieu rural » sur le site de Radinghem.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99494

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 2011, page 1107

Réponse publiée le : 15 mars 2011, page 2501